

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme

■ Espace boisé classé

Informations

- Zones humides du SAGE (de l'Yser et de la Lys)
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Trame bâti
- Limite parcellaire

Éléments identifiés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Arbres - Alignements d'arbres et de haies à préserver

- Alignement d'arbres et de haies à préserver
- Arbre remarquable

Éléments surfaciques

- Verger
- Mares et plans d'eau
- Boisement
- Prairie

Éléments du patrimoine bâti identifiés au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme

- ★ Chapelle
- Autre bâtiment

Département du Nord

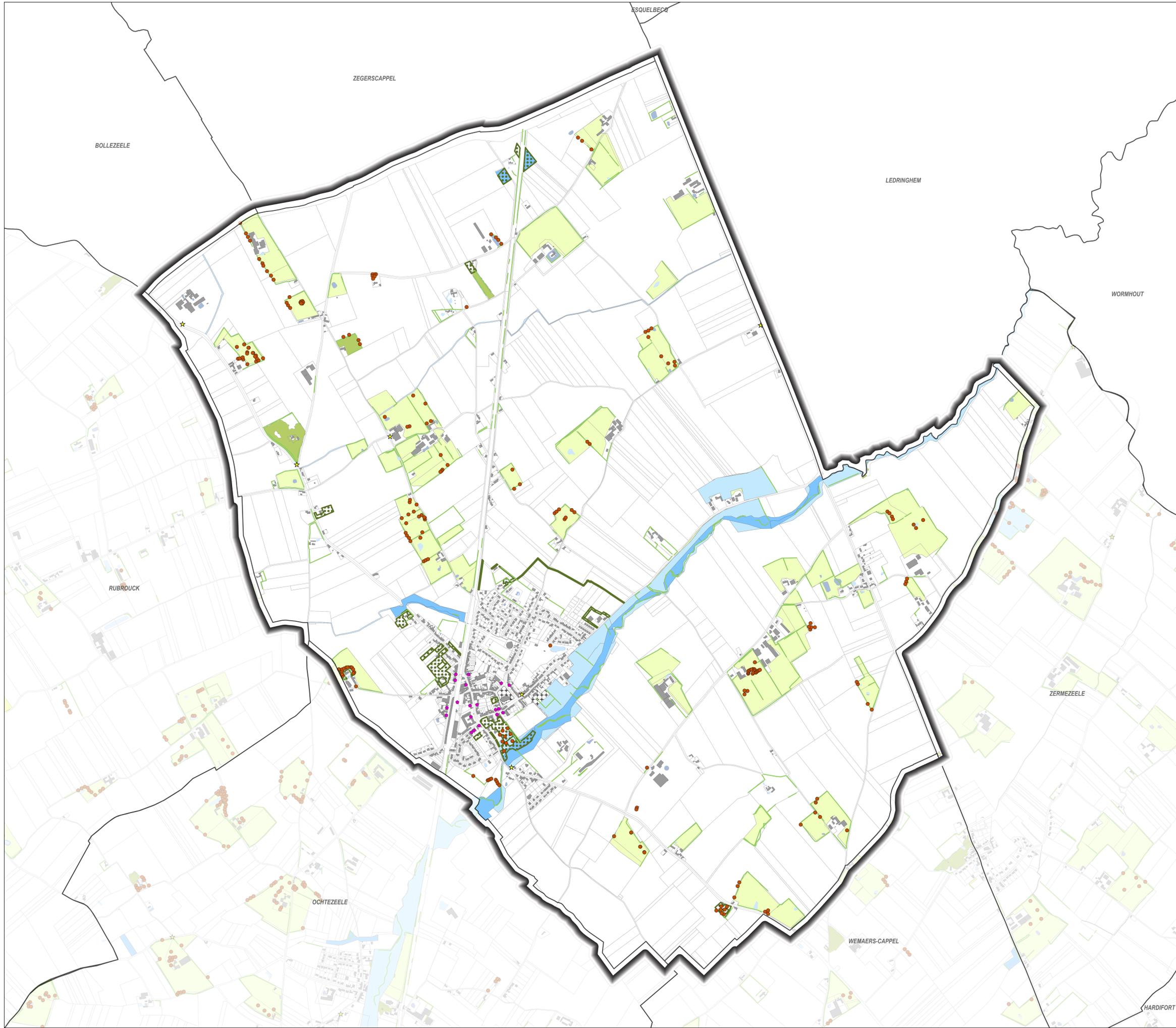
Cœur de Flandre agglo

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : ARNEKE

Planche C : PATRIMOINE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2



 Sensible à vos ambitions	PLANCHE C
Modifiée par FAGUR 	
Echelle : 1 / 7 000ème	